



## Une revalorisation du tarif CMU audioprothèse à saluer : 700 euros par oreille

Communiqué de presse / Paris, le 26 mai 2014

---

### **Convaincus de la nécessité d'un accès à une audioprothèse de qualité pour tous, l'UNSAF et le CNA sont heureux de voir le fruit de leur réflexion aboutir**

Le gouvernement vient d'annoncer la revalorisation de l'audioprothèse à 700€ par oreille dans le cadre du fonds CMU-C, ce que l'UNSAF et le CNA saluent vivement. Dès octobre 2012, l'UNSAF avait engagé une réflexion avec les pouvoirs publics, et notamment le fonds CMU, afin d'améliorer la prise en charge de l'audioprothèse pour les patients les plus vulnérables. Depuis la création de la CMU en 1999, les tarifs n'avaient pas été réajustés et les appareils délivrés ne bénéficiaient plus des dernières technologies. Conscient de la nécessité d'un accès à une audioprothèse de qualité pour tous, Jean-Marc Ayrault avait acté le principe de cette revalorisation dans le Plan pauvreté du 21 Janvier 2013. L'UNSAF et le CNA avaient répondu favorablement à la demande du Premier ministre et engagé un dialogue avec la Direction de la Sécurité Sociale (DSS).

### **Une dynamique qui nourrit la réflexion sur l'ACS et les prix-planchers des contrats responsables**

Cette revalorisation s'inscrit dans un contexte plus large. Ainsi l'UNSAF et le CNA proposent également un tarif spécifique et négocié pour les bénéficiaires de l'aide pour une complémentaire santé (ACS). Dans le cadre de la redéfinition des différents paniers de soins *via* l'Accord National Interprofessionnel (ANI) et les contrats responsables, ce nouveau tarif fournit une base de réflexion aux futurs paniers et prix-plancher. L'UNSAF et le CNA regrettent à ce propos que l'audioprothèse ne figure pas dans les contrats responsables.

### **Une première étape avant l'indispensable revalorisation pour l'ensemble des adultes**

La Cour des Comptes, l'IGAS et le HCAAM ont récemment demandé la revalorisation prioritaire de la prise en charge des prothèses auditives.

Convaincus que la revalorisation de l'audioprothèse est une priorité de santé publique, l'UNSAF et le CNA réaffirment leur volonté de travailler avec les pouvoirs publics pour promouvoir l'accès de tous les patients à un équipement et à un accompagnement de qualité.

---

## **Le CNA et l'UNSAF : des acteurs au service des malentendants**

### **À propos du CNA**

---

Le Collège National d'Audioprothèse veille à la qualité technique, scientifique et pédagogique de l'enseignement de la profession d'audioprothésiste et assure la représentation et la défense des intérêts déontologiques et moraux des audioprothésistes.

Dans ses formations, le CNA organise un enseignement post-universitaire auquel participent plus de 900 professionnels. Pour toute information complémentaire, visitez le site : [www.college-nat-audio.fr](http://www.college-nat-audio.fr)

### **À propos de l'UNSAF**

---

Le Syndicat national des audioprothésistes – UNSAF – est né en avril 2011 de la fusion des trois syndicats historiques de la profession. Il est l'organisme professionnel représentatif des audioprothésistes auprès notamment des instances nationales en charge de la santé, comme l'Union nationale des professionnels de santé (UNPS) et le Haut Conseil des professions paramédicales (HCPP) où le syndicat occupe un siège.

L'UNSAF est également présent au niveau européen au sein de l'Association européenne des audioprothésistes (AEA). Il est présidé depuis Juin 2012 par Luis Godinho.

Pour toute information complémentaire, visitez le site : [www.unsaf.org](http://www.unsaf.org)

### **Contact Presse**

---

#### **Erika Nardeux**

[erika.nardeux@orange.fr](mailto:erika.nardeux@orange.fr)

Tél. 06.50.96.37.74

### **Contact Affaires Publiques**

---

#### **Olivier Mariotte**

[olivier.mariotte@nile-consulting.eu](mailto:olivier.mariotte@nile-consulting.eu)

Tél. 06.07.94.31.73